



info@snalc.fr - www.snalc.fr



Document de référence du rendez-vous de carrière

► INFO SNALC

Prenez également connaissance de la fiche Info-SNALC relative au rendez-vous de carrière, disponible sur le site www.snalc.fr, rubrique « Publications ».

1- Qu'est-ce que c'est ?

Ce document a vocation à servir de fil rouge durant le ou les entretiens du rendez-vous de carrière (IPR-IEN, chef d'établissement).

Il n'est pas obligatoire (même si cela devait être initialement le cas), mais nous vous conseillons de le remplir sérieusement. Si nécessaire, faites-vous aider par votre section académique SNALC.

2- Que dois-je écrire dedans ?

Les conseils donnés porteront sur la partie II. Les explications fournies pour les parties I et III sont suffisamment explicites.

La Partie II (« *Appréciation des compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel* ») n'est ni un panégyrique à votre propre gloire, ni un exercice d'auto-flagellation. Vous devez vous présenter comme un professionnel, qui possède des atouts et des qualités, mais qui se pose également des questions et peut manifester des doutes. Attention néanmoins à ne rien écrire qui pourrait se retourner contre vous : notre institution a parfois tendance à se servir de nos écrits comme de preuves quand elle nous cherche des poux dans la tête.

a. L'agent dans son environnement propre - 20 lignes

- Cette partie porte sur votre pratique en classe si vous êtes un professeur (hors documentation), votre pratique et vos activités au CDI si vous êtes professeur documentaliste, votre pratique au sein de la vie scolaire si vous êtes CPE, et sur vos activités en CIO et en école/établissement si vous êtes PsyEN.
- Il ne vous est absolument pas demandé de justifier de vos pratiques au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ou de celui des PsyEN. Vous pouvez par contre, si vous ne savez pas quoi écrire, les relire pour trouver des sujets.
- L'esprit de cette partie est de mettre en avant certaines de vos pratiques, des projets particuliers, dont vous seriez particulièrement fier, ayant donné de bons résultats ou vous tenant simplement à cœur.

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



info@snalc.fr - www.snalc.fr

- Il n'est pas possible en 20 lignes de présenter tout ce qui fait de vous un professionnel compétent : le but n'est pas une juxtaposition de toutes vos activités.
- Pour les jeunes collègues (récents dans leur pratique), vous ne pouvez inventer ce que le temps ne vous aurait pas permis de mettre en place. Cette partie n'est pas un concours à celui qui aura testé ou mis en place le plus de projets différents. Explicitez simplement où vous en êtes dans votre réflexion sur vos pratiques.

b. L'agent inscrit dans une dimension collective - 10 lignes

Cette partie a vocation à mettre en valeur, au travers d'exemples concrets lorsque c'est nécessaire, votre implication dans :

- Le suivi des élèves (professeur principal, actions sur des questions d'orientation, formation des délégués, etc.)
- La vie de l'établissement : projets sortant du cadre purement disciplinaire ou de sa propre classe, sur des problèmes sociétaux par exemple, actions conjointes avec le CDI, la vie scolaire, les enseignants, le service de restauration, des intervenants extérieurs, investissement en qualité d'élu au conseil d'administration ou dans d'autres instances internes...

c. L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel - 10 lignes

Cette partie est liée à l'extrait suivant du référentiel de compétences :

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Concrètement, si vous avez suivi ou suivez ou prévoyez de suivre des actions de formation internes ou externes à l'Education nationale, indiquez-les. Si vous souhaitez obtenir une formation sur un thème spécifique, précisez-le également.

3. Quand dois-je le transmettre et à qui ?

Transmettez-le environ une semaine avant le premier (ou le seul) entretien avec votre ou vos évaluateurs (IPR-IEN, chef d'établissement) afin que ces derniers puissent en prendre préalablement connaissance.

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.